

RÉSOLUTION N° 663

**RAPPORT DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT (CATIE) DE 2019**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarantième réunion ordinaire,

VU :

Le "Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) de 2019",

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 441 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a chargé le Comité exécutif de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CATIE et prié le Directeur général de ce centre d'envoyer directement, à l'avenir, la version du rapport biennal et les plans du CATIE à la direction générale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) afin qu'ils soient reçus par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport du CATIE de 2019.
2. De prier l'IICA et le CATIE de continuer à renforcer leurs liens et mécanismes en vue de mener à bien les activités conjointes, afin de maximiser la participation des deux institutions au soutien des efforts des États membres et de parvenir ainsi à un développement agricole compétitif, durable et inclusif.
3. De prier le Directeur général du CATIE de présenter au Comité exécutif et au Conseil, tous les rapports remis au Conseil supérieur du CATIE, y compris ses états financiers.